Vingt-quatrième année, No. 54. Le Numéro : 10 centimes Mardi 10 mai 1927.

ANNONCES :
La ligne ou son espace :
Valais 20 cts. - Suisse 25 cts.
Etranger 30 cts.
Réclames : 50 cts. la ligne
Minimum pour une annonce : 1 franc

Les annonces et réclames sont reçues exclusivement par la Société Publicitas S. A., Sion, Lausanne, Genève, Montreux, Fribourg, etc., et au Bureau du Journal.

NOUVELLISTE VALAISAN

PARAISSANT à ST-MAURICE les MARDI, JEUDI ET SAMEDI

ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
Sans Bulletin	8.-	4.50	2.50
Avec Bulletin	12.-	6.50	3.50

Etranger : *Port en sus*

Rédaction, Administration
ST-MAURICE

Téléphone 8
Compte de Chèques postal II c 271

Nouveaux faits connus Lundi à midi

Victoire conservatrice à Lucerne.

Nungesser et Coli sont partis du Bourget, près de Paris, pour traverser l'Atlantique et atterir à New-York où ils doivent arriver aujourd'hui lundi.

Le conflit existant entre l'Italie et la Yougoslavie est en voie d'apaisement.

LA COURBE

Nos excellents voisins et amis, les Vaudois, auront à se prononcer dimanche prochain sur le retour à l'élection du Conseil d'Etat par le Grand Conseil.

On juge si nous sommes impatients de connaître le résultat de ce scrutin.

C'est une semaine d'attente fièvreuse.

La *Revue* de samedi, qui fait le *curriculum* de la question depuis le jour où elle fut ressuscitée au Grand Conseil par une motion de M. Jules Mayor et de 82 députés, maintient sa sympathie à l'élection populaire.

M. l'ancien conseiller national Bonjour n'est pas de ces hommes qui brûlent aujourd'hui ce qu'ils ont adoré jadis. Ayant déposé, dans un ouvrage politique, qui a été très lu et qui est toujours consulté, la *Démocratie suisse,* une gerbe de chrysanthèmes sur la pierre tombale de l'ancien mode d'élection, il ne veut pas jouer au Lazare.

D'autres personnalités, non moins éminentes, du parti radical sont d'un avis différent.

C'est le cas de M. Valotton-Warnéry, qui a le vent en poupe et dans lequel on voit un conseiller fédéral de demain, de M. Servien et de tant d'autres magistrats.

M. Valotton-Warnéry écrivait :

« Si vous pensez comme nous, vous aurez le courage de dire au peuple : « L'innovation de 1917 nous paraît avoir été une erreur ; revenons à l'ancien système ». Il est des retours en arrière qui constituent en réalité des progrès, tant il est vrai que les expériences faites par les hommes, en matière politique surtout, réservent des surprises qui déjouent les projets qui avaient paru les plus sages et les plus justes. Le peuple vaudois décidera s'il veut exercer directement ce droit ou le faire exercer indirectement par ses députés au Grand Conseil. »

M. Servien, dans son rapport d'août dernier, fut plus explicite et plus concluant encore :

« Le Grand Conseil, par contre, est bien placé pour apprécier les membres de notre autorité exécutive puisqu'il collabore avec eux, les entend, les voit à l'œuvre et contrôle leur gestion...

» Bien loin d'être une « panacée merveilleuse » le système en vigueur ne donne pas le résultat qu'on pouvait en attendre, puisque les électeurs ne votent que sur une liste exactement calculée, préparée par des comités soumis, il est vrai, à l'approbation d'assemblées de délégués plus ou moins nombreux et dont il sera toujours possible de contester la valeur de représentation du corps électoral.

» Les qualités des candidats peuvent être mieux pesées dans une ambiance plus calme, et plus mûrement par le Grand Conseil que par une assemblée de délégués — par le Grand Conseil en contact constant avec l'autorité exécutive, habitué aux rouages de l'administration cantonale, sachant quelle est la besogne de chacun des départements du Conseil d'Etat et quelles sont les aptitudes désirables dans leur chef. »

Si ces réflexions de sagesse et de bon sens avaient été prononcées ou écrites par quelque conservateur valaisan, le *Confédéré* ne manquerait pas de parler de réaction, mais elles ont été recueillies sur les lèvres et sous la plume de radicaux authentiques. Le Grand Conseil vaudois, qui est en grande majorité radicale, les a du reste approuvées par 131 voix contre 38. Nous relevons ces chiffres dans la *Revue* même : c'est assez dire s'ils sont exacts.

On sait, ou on ne sait plus, — tant on brûle les minutes, à notre époque, et tant les événements politiques courent — qu'une question de même nature est pendante devant le Grand Conseil valaisan où elle a été introduite par une motion Evéquoz et Consorts sur le sens et la portée de laquelle le *Walliser Bote* s'est complètement mépris dans un but qui n'échappe à personne.

Au risque de déplaire à quelques-uns de nos meilleurs amis, auprès desquels, aux dires de nos fougueux adversaires nous sommes cependant censés prendre tous les mots d'ordre imaginables, nous restons convaincus qu'une assemblée législative est mieux à même de choisir les membres du gouvernement.

Le Conseil fédéral est nommé par les Chambres réunies.

Qui donc pourrait contester, dans l'ensemble, l'excellence des candidats qui sont sortis de ce scrutin au second degré ?

Nous l'avons déjà dit, et nous ne cesserons de le répéter, l'élection populaire risque de tuer la poule aux œufs d'or.

Déjà maintenant, nous connaissons bon nombre d'hommes politiques de valeur qui refusent toute candidature au Conseil d'Etat.

Abandonner son bureau, ses affaires, sacrifier sa tranquillité, le foyer familial pour avoir l'oreille fendue au bout de quatre ou huit ans, sans l'ombre d'une compensation financière quelconque, constitue une de ces vertus héroïques qui ne sont plus de la monnaie courante et que l'on ne peut exiger d'un homme, même le mieux trempé.

Ch. Saint-Maurice.

ECHOS DE PARTOUT

Les reliques de Saint François d'Assise. — Dans un wagon spécial sont arrivées de Florence plusieurs reliques de Saint François d'Assise. Elles ont été reçues par le cardinal archevêque, les autorités et les notabilités catholiques.

Ces reliques ont été transportées dans trois automobiles au sanctuaire de Saint-Antoine. Tout le long du parcours, elles ont été l'objet de la vénération de la foule.

Le prince héritier, président honoraire du Comité franciscain permanent, toutes les autorités et des personnalités de la noblesse se trouvaient au sanctuaire pour les recevoir.

Après la cérémonie, la cardinal a présenté au prince et aux autorités les reliques à baiser.

Le carburant synthétique est découvert. — Au cours de la session du conseil général du Rhône à Lyon, M. Herriot a fait une importante déclaration. Ce fut à propos d'un débat sur les possibilités d'exploitation des mines de combustibles situées dans le voisinages de Lyon.

« Je n'ai pas, dit M. Herriot, la mission ni la prétention de vous apporter une révélation sensationnelle. Je peux néanmoins vous apporter une bonne nouvelle : le gouvernement a été informé récemment que le carburant synthétique était trouvé. »

C'est la confirmation officielle de l'efficacité des expériences pour la réalisation du pétrole synthétique qui, au moins pendant la guerre, nous libérait des achats d'huiles lourdes.

Faux billets de banque. — La police de Naples vient de découvrir une bande de faussaires dont le chef, un pseudo-ingénieur nommé Gallo, était de retour depuis quelque temps de Colombie. Gallo avait obtenu d'un typographe l'impression de pesos. Lorsque la police est intervenue, des billets parfaitement réussis, pour une valeur de cinq millions de pesos, avaient déjà été expédiés en Colombie dissimulés dans des mailes qui furent saisies par la douane. Outre le pseudo-ingénieur, cinq autres personnes ont été arrêtées, parmi lesquelles un avocat très connu et un professeur de dessin.

Evêque attaqué par des bandits. — Des bandits arabes ont attaqué, à trente kilomètres au nord de Jérusalem, une automobile dans laquelle se trouvaient l'évêque de Jérusalem et trois autres personnes.

Le chauffeur a été tué et les bandits se sont emparés de tous les objets de valeur en possession des voyageurs.

Les blessures insignifiantes. — M. Paul Studer, 41 ans ingénieur à la fabrique suisse de locomotives et de machines de Winterthour a succombé à un empoisonnement de sang provoqué par une égratignure.

Une enquête sur les langues. — M. Algernon Coleman, professeur de français à l'Université de Chicago, a fait une enquête sur l'enseignement des langues étrangères dans les universités, collèges et écoles des Etats Unis. C'est la langue française qui vient en tête de toutes les langues étrangères étudiées par les jeunes Américains.

Une autre enquête faite par le comité Carnegie donne ces chiffres : tandis que 359.000 étudiants ont choisi le français, il n'y en a que 253.000 qui désirent apprendre l'espagnol, 33.000 étudient l'allemand et 2.800 l'italien.

— La Société biblique anglaise a imprimé, en 1926 dix millions 128.087 bibles en 593 langues différentes, dont quatre millions 142.000 ont été vendues en Chine.

Les cours des vins en France. — Non seulement le cours de trois cents francs l'hectolitre de vin rouge a été atteint sur tous les marchés du midi français, mais, les récoltants sont rares qui soient vendeurs à ce prix, et très peu le sont à trois cent dix, espérant obtenir davantage pour les vins disponibles qui leur restent. Pour les affaires sur souche, ils refusent maintenant 18 et 19 francs du degré et demandent 20 francs.

Dans le Bordelais, les cours des vins rouges ordinaires continuent de monter et on envisage aujourd'hui le prix de trois mille francs le tonneau ; pour les vins blancs on peut traiter à deux cents francs le degré. En Bourgogne, la tendance est toujours ferme pour les vins ordinaires ; elle l'est moins pour les vins fins.

Moscou ferme les églises. — On mande de Moscou qu'un grand nombre d'églises orthodoxes et romaines ainsi que des synagogues viennent d'être fermées en Ukraine et livrées à d'autres buts.

La fermeture et la désaffection des églises a eu lieu sur la demande d'organisations ouvrières et paysannes, qui firent valoir que les classes ouvrières n'en faisaient jamais usage.

Simple réfexion. — Une vie ne peut être conçue dépourvue de toute volonté.

Curiosité. — Un comité de « perruquiers» vient de décréter officiellement le retour aux cheveux mi-longs et à la perruque, en attendant.

Depuis lontemps, déjà, écrit un journal parisien, sur les scènes les plus parisiennes, les servantes et les dactylos paraissent seules avec les cheveux coupés. Les dames du monde arboraient fièrement ce qui fut de tout temps la souveraine parure de leur sexe.

Pensée. — Le bonheur a besoin d'être interrompu pour être senti.

Le Pape honore la Garde Suisse

Des attentions paternelles du Souverain Pontife pour ses soldats

(De notre correspondant particulier)

Rome, le 6 mai.

Comme nous le disions dans notre dernière correspondance, la Garde suisse a célébré en se réunissant autour du Souverain Pontife poûr prier avec lui le quatrième centenaire du sacrifice de Gaspar Roüst et de ses soldats pour la défense de Clément VII.

Cette cérémonie a été particulièrement émouvante en raison de son caractère religieux et intime. Dans la salle du Consistoire, où l'autel avait été dressé sous le trône rouge et or, n'avaient pris place que les officiers, les sous-officiers et les soldats de la Garde suisse, ayant à leur tête le colonel Hirschbühl, commandant du corps, et Mgr Krieg, son chapelain.

Le Saint Père célébra la messe servi par les prélats de la cour pontificale et tous les assistants reçurent de sa main la sainte communion. Pendant la messe, des soldats de la Garde chantèrent plusieurs motets et à la fin de la cérémonie ils exécutèrent un bel hymne en l'honneur du Pape, hymne dont Mgr Krieg a écrit les paroles sur un air populaire en Suisse.

Après la messe, la Garde s'aligna dans la Salle Clémentine et le Saint Père la passa en revue, distribuant à tous les officiers, sous-officiers et soldats des distinctions pontificales en souvenir du centenaire.

Le colonel Hirschbühl fut ainsi nommé commandeur de l'Ordre de Pie, le lieutenant-colonel de Sury d'Aspremont, commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, le major Haas, chevalier de l'Ordre de Pie, les capitaines Baggentos et Ruppen, chevaliers de Saint-Grégoire-le-Grand, et tous les sous-officiers et les gardes reçurent la Croix Bene Merenti. Mgr Krieg reçut, lui aussi, une cravate de commandeur.

Le Saint Père exprima à chacun de ceux qu'il décorait ainsi sa profonde satisfaction et rendit un hommage tout particulier au colonel Hirschbühl, dont le commandement assure à toute la garde son excellent esprit et sa tenue parfaite.

Le Pape eut aussi des paroles aimables pour Mgr Krieg, en qui il ne loua pas seulement le chapelain, mais l'auteur des paroles de l'hymne pontifical, dont il exprima le désir d'entendre une seconde fois l'exécution.

Avant de donner sa bénédiction, le Souverain Pontife voulut encore prononcer une allocution où il rendit hommage aux services fidèles de la Garde suisse qui, pendant plus de quatre siècles, loin d'oublier les traditions des premiers soldats du Pape, les a confirmées par un dévouement toujours plus étroit et plus inviolable au Saint Siège et à la personne du Souverain Pontife.

Pie XI a ensuite donné la bénédiction apostolique à toute la Garde qui avait mis genou à terre, puis il s'est retiré dans ses appartements.

Tous les journaux de Rome ont publié des articles rappelant la conduite héroïque de la Garde suisse lors du sac de Rome, et l'« Osservatore Romano », ainsi que le « Corriere d'Italia », ont rendu des hommages particulièrement éloquents à la mémoire de Gaspar Roüst et de ses hommes.

Guardia.

LES ÉVÉNEMENTS

Le sort des Chinois de Shanghaï

Dans la concession de Shanghaï habitent presque un million de Chinois qui se sentent là, à l'abi de leurs propres autorités et de la soldatesque et qui n'ont pas le sentiment d'être opprimés par une administration étrangère. Cette administration se distingue, en effet des administrations chinoises par son honorabilité, sa loyauté et l'ordre qu'elle fait régner. Même un grand nombre de chinois qui se répandent en propagande hostile aux étrangers préfèrent vivre dans la concession internationale sous la protection du droit et de l'ordre plutôt que dix minutes plus loin dans la ville chinoise sous leurs propres autorités. C'est qu'ils devraient vivre là-bas dans la saleté, l'indigence et le désordre. Mais on ne peut naturelement pas attende d'eux qu'ils l'avouent aussi ouvertement.

La situation de la Chine ne doit pas être jugée sur la base de théories, mais sur la base des faits qui ont en ce moment sérieusement leur mot à dire. Il n'y a pas de doutes que sans les troupes étrangères qui occupent la concession internationale, nous aurions vu ici des jours de terreur comparables à ceux que l'Europe a vécus pendant la guerre mondiale. La concession internationale de Shanghaï ne fait autre chose aujourd'hui que de protéger ses frontières contre la guerre et le désordre et cette protection ne profite pas seulement aux 40.000 étrangers mais aussi au million de Chinois qui vivent en paix dans la concession ou qui s'y sont réfugiés.

C'est un fait qu'en Chine, les douanes, les postes, la ville de Shanghaï, etc., ont été honnêtement administrées par les étrangers et qu'elles ont grandi sous ce régime. Or, les Chinois qui disposent de leur pays tout entier, à l'exception de quelques concessions, ne sont arrivés nulle part à prouver leur volonté ou leur capacité d'y introduire ou d'y maintenir l'ordre et le droit. La Chine n'est pas une république selon nos idées. Les gouvernements se succèdent rapidement et les partis ne représentent pas le peuple. Celui qui a le pouvoir a le droit. Le peuple n'a aucun droit de vote et aucune influence sur les événements politiques ; la Constitution républicaine et beaucoup de lois chinoises modernes en apparence, comme l'ordonnance sur les fabriques et les déclarations éloquentes des délégués chinois à la Société des nations, n'existent que sur le papier et n'ont jamais été appliquées nulle part.

Le désarmement marocain

Les opérations contre les Djebellas vont être activement poussées : la présence du général San-Jurjo à Souk-el Jemis de Benis Arous en est la plus convaincante des preuves.

La tache des Djebellas a été attaquée par le nord. Il ne se passe probablement pas bien longtemps avant que les troupes espagnoles pénètrent dans la tribu de Soumatra qui a été toujours le centre de résistance des Djebellas.

Le désarmement se poursuit avec une méthode scrupuleuse, de façon qu'aucun fusil ne reste entre les mains des indigènes en arrière des troupes d'opérations.

D'après des renseignements puisés à bonne source, le chef du gouvernement et le gouverneur général du Maroc viennent d'examiner les termes du momorandum français remis récemment aux délégués espagnols. Au cours de cet examen, les principales remarques ou objections que soulève le mémorandum ont été arrêtées et seront prochainement transmises à Paris

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Le triste bilan du Mississipi

Les ruptures des digues qui ont été précédemment annoncées, l'une dans la bouche Milliken (dans la Louisiane septentrionale), et l'autre entre la Nouvelle-Orléan et Memphis, ont augmenté encore le désastre déjà si tragique dont est victime la Louisiane.

La digue voisine de Milliken était considérée comme le point le plus résistant de la ligne de protection contre les inondations. Les ouvriers qui renforçaient la digue au moyen de sacs de sable n'ont eu que le temps de fuir devant l'irruption du flot. L'alarme fut aussitôt donnée dans tous les environs et à l'aurore toute la population était en fuite.

Le désastre est d'autant plus grand que l'on se croyait en sécurité dans cette région et que la plupart des communes n'avaient fait aucun préparatif pour le cas d'une catastrophe. Lorsque les avertissements leur parvinrent il était trop tard pour sauver leurs effets mobiliers.

Actuellement dans le Centre-Nord de la Lousiane, on compte une centaine de villes et de villages inondés et abandonnés par leurs habitants. L'eau s'étend en Louisiane, en Arkansas et en Mississipi sur près de 15.000 milles carrés.

Beaucoup de plantations sont recouvertes de deux ou trois mètres d'eau.

En date du 6 mai, une dépêche de la Nouvelle-Orléan dit encore :

Une forte pluie est tombée sans interruption durant les dernières vingt-quatre heures, rendant plus grande encore la misère des réfugiés.

200.000 nouveaux hectares de riches terrains ont été submergés. Rien qu'en Lousiane, les flots ont couvert environ un million 200.000 ha.

Le barrage de protection s'est rompu en deux nouveaux endroits et des mil-

lions de mètres cubes d'eau boueuse sont venus s'ajouter à ceux qui couvrent déjà les treize malheureux districts.

Et, cela continue, hélas !

Un raid audacieux de Paris à New-York

C'est samedi soir que fut prise la décision suprême.

Le bulletin météorologique de l'office national était encourageant.

« Vous aurez, dit le directeur de cet Office à Coli, pendant 2000 kilomètres un vent excellent qui vous aidera à passer rapidement au-dessus de l'Atlantique.

« Après, vers Terre-Neuve, les conditions sont un peu moins bonnes, mais elles ne sont pas défavorables. Enfin, après Terre-Neuve, c'est assez favorable jusqu'à New-York.

« De longtemps vous n'aurez pas de pareilles prévisions.

« Décidez vous-mêmes. »

Et Coli de répondre :

— Je prends la responsabilité du départ.

Nungesser, qui était sorti un moment, revint sur ces entrefaites.

— Mon vieux, lui dit Coli, nous partons.

Nungesser le regarde un moment, profondément ému. Il répliqua :

— Tout est prêt ? Tu es tout à fait décidé ?

— Oui.

— Eh bien ! alors, c'est entendu.

Et dimanche matin, à 5 h. 21, Nungesser et Coli partaient du Bourget.

A 5 h. 17, l'oiseau blanc commença à rouler, puis la vitesse augmenta et l'on put croire que l'appareil allait décoller. Mais, en l'absence de vent et gêné par une brise légère de travers, ce ne fut qu'à la troisième fois et après avoir parcouru un kilomètre que l'avion lourdement chargé, décolla et prit aussitôt du large. Il était alors 5 h. 21. Quatre autres avions s'élancèrent pour l'accompagner jusqu'à Honfleur. Nungesser lâchera alors son train d'atterrissage et s'élancera vers Cherbourg, survolera l'Irlande, pour se trouver finalement au-dessus de l'eau jusqu'à l'arrivée.

Si l'entreprise est menée à bien, on prévoit l'arrivée de Nungesser à New-York lundi après-midi. Nungesser aurait demandé aux autorités de New-York de laisser le port libre afin de pouvoir amerrir près de la statue de la Liberté.

La radio-diffusion agricole

Voici le texte du projet de loi déposé à la Chambre française par M. Queuille, ministre de l'agriculture, et qui tend à faciliter, par l'octroi de subventions, la radio-diffusion agricole.

Article premier. — Le ministre de l'agriculture est autorisé à prélever sur les ressources mises à sa disposition par la loi du 5 août 1920, et jusqu'à concurrence d'une somme de 500.000 fr. par an, les crédits nécessaires pour faciliter, par des subventions, la création et le fonctionnement de postes émetteurs et récepteurs de radio-diffusion, destinés à la vulgarisation des connaissances utiles à l'agriculture ou à la propagande agricole.

Article 2. — Un décret, contresigné par le ministre de l'agriculture et par le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, déterminera les conditions d'application de la présente loi.

Faux billets de banque au pastel

La police vient d'arrêter un jardinier de Rennes (France) qui avait imaginé la reproduction de billets de banque au moyen de pastels.

Il s'agit d'un nommé François Blot, âgé de 22 ans. Il calqua de nombreux billets de 500 francs sur un véritable et leur donna les teintes différentes avec des pastels.

Chose incroyable, ce dernier réussit à tromper de nombreuses personnes, puisque jusqu'ici trois plaintes sont déjà parvenues à la justice.

Blot a été arrêté. Une perquisition opérée à son domicile a fait découvrir les pastels dont il se servait. Quelques billets étaient encore en chantier.

L'inculpé a fait des aveux. Il passera devant les assises.

NOUVELLES SUISSES

Le Conseil fédéral répond au Conseil d'Etat du canton de Fribourg

Fidèles et chers Confédérés,

Vous avez estimé devoir nous faire connaître par votre lettre du 29 avril, que vous avez vivement regretté le récent accord passé par la Confédération avec l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Vous avez, dites-vous, de la peine à comprendre les conditions de cet accord et vous affirmez qu'il heurte notre sens traditionnel de la dignité nationale.

Vous admettez que l'article 93 de la Constitution fédérale vous conférait le droit de porter cette question de politique extérieure devant l'Assemblée fédérale, mais vous évitez de vous en servir, voulant faire confiance aux députés de votre canton aux Chambres. Vous vous bornez, par conséquent, à nous demander des assurances sur un point que vous appelez de politique intérieure cantonale. Ces assurances se rapportent à l'immixtion éventuelle des envoyés à Genève dans nos affaires intérieures.

Il nous semble peu opportun de discuter ici la portée de l'article 93 de la Constitution fédérale, qui reconnaît aux cantons un droit d'initiative. Nous devons cependant faire des réserves formelles quant au droit qu'auraient les gouvernements cantonaux de porter devant l'Assemblée fédérale des questions que la Constitution attribue au Pouvoir éxécutif fédéral.

Nous considérons, par contre, comme un devoir de nous élever particulièrement contre deux de vos affirmations qui nous paraissent inexactes. Il est inexact, en effet, que l'accord conclu avec Berlin contienne des excuses. Il renouvelle une réprobation et un blâme qui furent déjà exprimés publiquement dès le lendemain du crime.

L'objet exclusif de cet accord était de régler le conflit qui avait surgi à la suite de l'attentat qui a coûté la vie à M. Vorowski président de la délégation de l'Union des Républiques soviétiques socialistes auprès du gouvernement italien. Le renouvellement de notre réprobation et de notre regret ne lèse, à notre avis, d'aucune façon notre dignité nationale.

Il est inexact également de prétendre que les délégués soviétistes viennent à Genève « à la faveur de l'accord ». Ces délégués viennent à Genève parce qu'ils y ont été invités par la Société des Nations. L'accord a fait tomber la raison — bonne ou mauvaise — que le gouvernement des Soviets avait invoquée jusqu'ici pour refuser de donner suite à de telles invitations ; mais il n'est pas le titre juridique de la participation de ce gouvernement. La participation des gouvernements étrangers à des réunions convoquées au siège de la Société des nations a toujours été considérée comme étant indépendante des rapports pouvant exister entre ces gouvernements et le Conseil fédéral. Il y a un intérêt évident à ce que la Société des nations, dont l'attitude à notre égard a été, dans cette affaire, irréprochable, puisse inviter à Genève en toute liberté les Etats ou les autres collectivités dont elle désire la collaboration.

L'accord conclu ne préjuge en rien l'autre question nettement distincte de la reconnaissance de droit du gouvernement des Soviets. Le Conseil fédéral s'est déjà prononcé plus d'une fois à ce sujet devant l'Assemblée fédérale. Ses opinions à cet égard n'ont pas varié.

Les délégués soviétiques qui prennent part aux conférences de Genève ont l'obligation stricte de limiter leur activité à l'accomplissement du mandat diplomatique dont ils sont investis. Toute ingérence, directe ou indirecte, de leur part dans les affaires intérieures de la Suisse serait un acte illicite que le Conseil fédéral ne tolérerait pas. Aussi avons-nous éprouvé une certaine surprise de ce que vous ayez jugé indispensable de nous demander des assurances au sujet d'une question qui ne saurait comporter un doute quelconque.

Nous vous assurons fidèles et chers Confédérés, de notre haute considération et vous recommandons avec nous à la protection divine.

Au nom du Conseil fédéral : le président de la Confédération : (sig.) : MOTTA.

Le Chancelier de la Confédération : (sig.) : KAESLIN.

Le Conseil d'Etat fribourgeois doit examiner aujourd'hui même cette lettre du Conseil fédéral.

Victoire conservatrice à Lucerne

Après Uri, Lucerne ! Le parti conservateur catholique, très sérieusement menacé, a vaincu à Lucerne comme il a vaincu le 1er mai à Altdorf. La participation au scrutin a été très forte, beaucoup plus forte que pour la dernière élection fédérale.

Le parti conservateur a reconquis la majorité absolue qu'il avait manquée de quatorze voix en 1925. Il dispose maintenant de 1600 voix de plus que le bloc des gauches, radicaux et socialistes réunis. Ses listes ont recueilli 4300 voix de plus qu'il y a deux ans, tandis que les radicaux n'ont augmenté les leurs que de 2900 voix. Les socialistes sont, au contraire, en recul assez sensible.

Au Conseil d'Etat, les radicaux n'obtiennent pas le troisième siège qu'ils revendiquaient. Des sept magistrats en fonctions actuellement, les cinq conservateurs sont réélus.

Les candidats radicaux sont en ballottage.

Au Grand Conseil, les radicaux gagnent cinq sièges, mais les socialistes en perdent trois, ce qui fait que la perte nette pour les conservateurs n'est que de deux sièges. Ils disposent ainsi encore de 91 mandats, soit d'une majorité nette de 14 voix sur les gauches réunies, alors que leur majorité actuelle était de 18 sièges. Cette diminution est très faible par rapport aux espoirs des gauches.

En résumé, la petite diminution d'influence du parti conservateur, dit la «Tribune de Lausanne», au Grand Conseil, ne suffira pas très probablement pour amener le parti dirigeant à se départir de l'intransigeance que lui reprochent ses adversaires politiques. L'assaut a donc échoué.

Des chiffres

Les élections pour le renouvellement du Conseil d'Etat et du Grand Conseil ont amené une participation au scutin de 98 pour cent.

A l'exécutif, les cinq conseillers d'Etat conservateurs actuels ont obtenu : MM. Erni 22,523 voix, Walther 22,559, Sigrist 22,559, Schieper 22,592, Zuest 22,564. Tous les cinq sont réélus. Les candidats radicaux ont obtenu : MM. Frey 17,523 voix, Dr Vey 17,061, Moser 16,536. Aucun d'eux ne réunit la majorité absolue et un second tour de scrutin sera nécessaire pour l'élection des deux conseillers d'Etat.

Au Grand Conseil, obtiennent des mandats, d'après des chiffres non officiels : Conservateurs et chrétiens-sociaux 91 (jusqu'ici 93) ; libéraux 63 (58) ; socialistes 14 (17).

On s'accorde généralement à dire que, par leur alliance, les radicaux et les socialistes se sont nuis réciproquement pour les élections au Conseil d'Etat.

Des fabricants de faux billets suisses condamnés

La Cour d'assises de Constance a jugé une bande de faux-monnayeurs : Franz Mutter, 29 ans, de Donaueschingen, Friedrich Bühler, 27 ans, commerçant, demeurant à Bâle, et Auguste Simon, 43 ans, peintre et photographe.

En automne 1926, les trois accusés avaient imité des billets de banque suisses de 50 francs ; Mutter et Bühler en ont écoulé 40 à St-Gall, Zurich et Bâle. Ils ont fait des aveux complets.

Quant à Simon, qui a déjà subi plusieurs condamnations, il a nié catégoriquement.

Le tibunal a condamné Mutter et Bühler, pour faux-monnayage, à 2 ans et demi de prison ; ils ont été mis au bénéfice des circonstances atténuantes.

Simon a été condamné sans circonstances atténuantes, à 3 ans de réclusion et à 5 ans de privation des droits civiques. Les trois mois de prison préventive seront déduits aux trois accusés.

Le procureur avait demandé 4 années de détention pour Mutter et Bühler et 6 années de réclusion pour Simon.

Les nouveaux entrepôts francs de Zurich

On vient d'inaugurer à Zurich les nouveaux entrepôts francs, en présence de délégations officielles, de délégations des associations économiques, ainsi que des principaux industriels et commerçants intéressés à l'entreprise.

La création de ces entrepôts est due à l'initiative de la Chambre de commerce de Zurich, dont l'activité, dans bien des domaines déjà, s'est révélée si utile. Ces entrepôts, situés à la limite extérieure de la ville, à Albisrieden, comprennent un immense bâtiment de près de 100.000 mètres cubes, muni de toutes les facilités désirables. Cette enclave douanière contribuera certainement à développer encore l'activité industrielle et commerciale, ainsi que le trafic de transit de l'important centre économique que constitue Zurich. Les visiteurs des nouveaux entrepôts ont été unanimes à remercier et à féliciter les initiateurs de cette création.

Après la visite des entrepôts, un banquet a réuni les participants à la Tonhalle.

A propos de musique pour tambours

Le tribunal de Bâle s'est occupé vendredi d'une curieuse plainte en violation du droit d'auteur, déposée par M. Roth, auteur de la Marche des tambours bâlois, qui avait composé une marche du carnaval : « Marche du tango », pour laquelle il avait requis la protection intellectuelle en en informant les différentes « cliques » de carnaval.

Néanmoins, trois membres des corporations du Petit-Bâle jouèrent la marche.

Le tribunal a condamné deux des inculpés à dix francs d'amende chacun ; le troisième a été acquitté.

Le fou incendiaire

Un incendie a éclaté dimanche à 12 h. 15 et a rapidement et complètement détruit à Vuarrens (Vaud) deux grosses maisons rurales contiguës, appartenant l'une à l'hoirie Brot aîné, l'autre à M. Louis Jaunin, agriculteur, et comprenant appartement, granges, écuries, dépendances.

Les pompes de Vuarrens, d'Echallens, de Fey, de Villars-Tiercelin, rapidement accourues, s'employèrent avec zèle et dévouement à combattre le feu et au sauvetage. Douze pièces de bétail et une bonne partie du mobilier ont été sauvés.

Le juge de paix du cercle, qui a immédiatement ouvert une enquête, s'est vite rendu compte que le feu avait été mis intentionnellement. Il a procédé à l'arrestation d'une personne de Vuarrens, parente de l'un des sinistrés, et atteint d'aliénation mentale, et l'a fait immédiatement conduire à l'asile de Cery.

Les guides doivent payer

Deux guides qui exerçaient leur profession à St-Moritz pendant l'hiver dernier ont été frappés d'une amende de 50 francs par le Conseil d'Etat des Grisons parce qu'ils refusaient de se munir d'une patente de guide du canton des Grisons, qui est distribuée aux guides ayant passé un examen contre un émolument de 5 fr.

Les deux guides ont adressé au tribunal fédéral un recours de droit public qui a été rejeté à l'unanimité comme non fondé.

La note à payer

La Direction générale et le conseil d'administration des C. F. F. viennent, comme on le sait, de présenter au Département fédéral des chemins de fer le compte des dépenses extraordinaires de la guerre s'élevant au total à 459,200,000 fr. Cela, dans l'espoir « que les grands sacrifices faits par les C. F. F. dans l'intérêt de l'Etat ne seront point oubliés par les autorités fédérales » ; autrement dit, que la Confédération se chargera de couvrir ces frais par une subvention extraordinaire.

Dans son mémoire, le conseil d'administration déclare sans ambages qu'« à moins d'un développement tout à fait inattendu du trafic, il ne sera pas possible de rétablir l'équilibre, en dépit de tous les efforts des organes de l'administration », mais qu'« en revanche la charge d'intérêts des Chemins de fer fédéraux serait réduite dans une notable proportion s'ils obtenaient réparation des dommages que leur ont causé les prestations extraordinaires accomplies par eux pendant la guerre ».

Mais le conseil d'administration ne se borne pas à demander la couverture des dépenses déjà effectuées. Il voudrait prévenir le retour de situations pareilles. C'est pourquoi il demande qu'on garantisse aux C. F. F. un dédommagement qui leur serait alloué par la Confédération chaque fois que celle-ci leur imposerait des charges servant à des buts politiques et entraînant pour eux des pertes importantes.

Les orages

Au cours du violent orage qui s'est abattu hier sur le canton de Fribourg, la foudre est tombée sur une maison du hameau de Berg, près Schmitten. L'immeuble a été la proie des flammes. On n'a pas eu le temps de sauver le mobilier. Une immense lueur se voyait de Fribourg dans la direction de l'Est. Les pompes de Guin et de Tavel qui se trouvaient sur les lieux ont dû se borner à protéger les immeubles voisins.

...et

Samedi soir entre 18 h. et 20 h. de violents orages accompagnés de pluies diluviennes se sont abbattus sur la vallée de Laufon, notamment entre Laufon, Wahlen, Büsserach et Breitenbach. L'eau coulait comme une rivière sur les prés et les champs, formant bientôt un lac au-dessus de la fabrique de savon. L'institut d'éducation Freihof est esté entouré d'eau pendant toute la nuit. Ce n' est que dimanche matin que l'eau s'est retirée.

Poignée de petits faits

✶ Une fillette de 2 ans, Marguerite Wider, en jouant près de la fabrique Joos, est tombée dans le canal de l'usine, qui se jette dans la Murg (Thurgovie). L'agent Rickenbach, en faction sur le pont du château, fut témoin de l'accident. Sans hésiter, il se jeta dans la rivière et put, au danger de sa vie, saisir la fillette au moment où les eaux du canal l'entraînaient dans la rivière. La fillette porte quelques blessures à la tête ; mais on espère pouvoir la sauver.

✶ La cour d'assises de Paris vient de condamner à deux ans de prison et 20,000 francs de dommages-intérêts un mécanicien, F. R. Brunner, demeurant à Colombes, originaire de Lucerne, inculpé de meurtre volontaire. Brunner, au cours d'une querelle, le 9 octobre dernier, a tué d'un coup de revolver la femme de son adversaire, Mme Poupon Holdevetsnep.

A l'audience, Brunner a expliqué qu'il se croyait en état de légitime défense.

✶ On a trouvé samedi, au bord de la route de Montcherand, à Orbe (Vaud), M. Agénor Gaillard, municipal à Sergey, qui portait une blessure au front. Transporté à l'infirmerie d'Orbe, le blessé fut examiné par M. le Dr Besançon, qui redoute une fracture du crâne. Malheureusement, M. Gaillard a complètement perdu la mémoire et ne peut expliquer à la suite de quelles circonstances il s'est trouvé blessé.

✶ L'assassin du président de la ville de Lodz (Pologne) a été condamné à mort par le tribunal et exécuté. Ses complices seront jugés par le tribunal ordinaire.

✶ On mande d'Alger qu'au cours d'un meeting d'aviation un tragique accident s'est produit. Trois pilotes se sont tués, alors qu'ils se livraient à d'audacieuses acrobaties. Ce sont les aviateurs Bonin, Morand et Grandvaud.

✶ Le Tribunal fédéral a examiné samedi le recours interjeté par le syndicat des dentistes de Genève contre l'art. 41 de la loi genevoise sur l'exercice de la médecine. Le tent, cette question n'étant pas de son ressort.

BAINS de LAVEY
Réouverture 15 mai
Pour prospectus, s'adresser à la Direction

Nouvelles Locales

La clôture du cours d'hiver de l'Ecole Ménagère à Châteauneuf

On nous écrit :

C'est jeudi 28 avril que s'est clôturé le cours d'hiver de l'Ecole ménagère de Châteauneuf. La fête revêtait un caractère familier, des plus gracieux et des plus charmants. De hautes personnalités rehaussèrent par leur présence, la cérémonie. On y voyait en effet, MM. les conseillers d'Etat **Troillet et Walpen,** ainsi que Mme l'inspectrice générale des écoles ménagères suisses, qui a voulu par sa présence, montrer sa sympathie envers notre canton et tout spécialement envers notre école d'agriculture si digne d'intérêt.

Durant le banquet qui dura plus d'une heure et demie, ont eu lieu les différentes productions très bien réussies des élèves finissant le cours. Leurs chants étaient très agréables, leurs dialogues très intéressants, et l'ensemble, d'un comique achevé. Pour citer l'une de ces productions mentionnons les « femmes ménagères » qui se sont forcées de nous faire comprendre que dans leur future vie, elle ne devait point craindre d'employer soit le plumeau soit l'aiguille, soit même tous les soins nécessaires aux petits bambins.

Vers la fin du fameux banquet, servi par de gracieuses demoiselles empourprées par la gêne, et radieuses par la gaîté de sentir arriver les vacances, eut lieu le grand et beau discours de M. le conseiller d'Etat **Troillet.** Ce dernier fit l'éloge bien mérité de l'Ecole ménagère et particulièrement de sa direction ; il félicita tout spécialement Mme la révérende Soeur directrice, qui, par le zèle et l'entrain qu'elle met à la conduite de l'école, méritait bien ces chaleureux compliments. Il encouragea ensuite les élèves à mettre en pratique les principes reçus durant l'année, et à continuer de travailler auprès de leurs parents, afin de leur rendre en partie, les dépenses faites pour elles.

La parole fut ensuite donnée à Mme l'Inspectrice générale. Celle-ci fit en quelques mots, très bien choisis, l'éloge de notre canton, au point de vue de l'enseignement ménager. Elle conseilla les jeunes filles à être reconnaissantes envers les autorités, qui, bien que soucieuses de procurer l'enseignement agricol aux jeunes gens, n'ont pas oublié les jeunes filles.

Vint enfin la distribution des prix et des diplomes, qui, à vrai dire, fut la partie la plus intéressante de la journée. Les notes furent dans l'ensemble excellentes, et les élèves du cours terminal, toutes diplômées La meilleure note se monte à 5,88 sur 6 ; elle fut gagnée par Mlle Donnet Rosalie, qui mérite ainsi bien des félicitations.

La distribution des prix faite, et après le chant très bien exécuté par ces « nouvelles ménagères », dirigées par Mme la Soeur directrice, tous quittèrent la salle, gardant une impression des plus favorables, de cette école ménagère, où tout est si familier et si gracieux.

Aujourd'hui déjà, espérons que Châteauneuf rende, par les élèves qui fréquentent son école, une bonne partie du capital englouti sous ses murs. C'est ce que nous pouvons espérer, ou plutôt assurer, si les élèves obtiennent toujours des résultats semblables à ceux de jeudi 28 avril.

Un participant

Le nouvel horaire sur la ligne du Bouveret - St-Maurice

On nous écrit :

Dix jours nous séparent de l'entrée en vigueur du nouvel horaire que les C. F. F nous ont doté pour la période du 15 mai 1927 au 14 mai 1928.

Nous avons appris que le projet élaboré par la Commission d'Horaire du District n'a pas, comme toujours d'ailleurs, trouvé grâce devant la toute Puissante Commission des Hoaires, qui n'a pas changé un iota de son premier projet.

Pour vous signaler du cas que l'on fait des habitudes et des rapports qui existent entre les habitants du district, tant au point de vue administratif que commercial, les C. F. F. mettent à la disposition du public 2 trains du matin partant du Bouveret à 5 heures 50 et 8 h. 30. Le premier train est en général utilisé par les ouvriers des communes de St-Gingolph, Bouveret, Vouvry et Vionnaz, se rendant à l'usine des produits chimiques de Monthey où l'ouverture se fait généralement à 7 heures et demie, ainsi que par les étudiants du Collège de l'Abbaye, dont les

classes commencent à 8 heures et demie.

Le deuxième train par contre est utilisé par le public que les occupations multiples appellent à Monthey, nous parlons bien entendu du bas-district.

Le présent satisfaisait plus ou moins nos populations en les amenant au chef-lieu à 8 heures et demie, c'est-à-dire assez tôt pour répondre soit aux convocations judiciaires de 9 heures, assez tôt également pour profiter du marché qui s'ouvrant à 7 heures en été est déjà bien désert à 9 heures.

Malheureusement cet horaire n'a plus eu l'heur de plaire à nos dirigeants puisque, d'un trait de plume et sans tenir compte de nos demandes, on retarde ce deuxième train de plus d'une demi-heure Quel bel avantage soit pour le commerce local de Monthey et soit pour les gens du bas ou pour les riverains du lac.

Désormais, si des occupations pressantes vous appellent au chef-lieu, nous n'avez d'autre ressource que de prendre le train de 5 heures 50, qui vous débarque à 6 heures10 et qui vous laissera ainsi le loisir de promener vos charmes à travers la cité endormie jusqu'à ce que, bien timidement, vous puissiez voir les devantures des magasins, hôtels ou cafés, se lever toutes grandes pour vous accueillir.

Il restera également à l'ouvrier des Produits qui manquera son premier train, la joie de se présenter à l'Usine à 9 heures et demie ayant deux heures de diminution sur ses huit heures réglementaires, alors qu'il aurait été si facile de contenter nos populations par le départ d'un train à 7 heures et demie du Bouveret et qui aurait eu le grand avantage de nous assurer la communication avec celui de 8 heures 10 partant de St-Maurice pour nous amener à Sion déjà à 10 heures.

Ah ! quelle bonne farce que les C. F. F au peuple Suisse !

Les cyclistes et la loi sur les automobiles et les cycles

On nous écrit :

Sous ce titre, un article paru dans votre No 52, prend prétexte d'une propagande, d'ailleurs inconnue des lecteurs du « Nouvelliste », pour présenter à sa façon la situation du cycliste en face de la loi sur laquelle le peuple suisse sera appelé à se prononcer le 15 mai.

Au lieu d'un exposé objectif de la question, cet article relève deux soi-disant avantages pour les cyclistes dont le premier en ligne consiste dans le fait que le vélocipédiste, en payant sa taxe, recevra dorénavant seulement sa plaque, sans que celle-ci soit accompagnée désormais d'une carte !!! Après de tels arguments comment le cycliste ne serait-il pas convaincu ?

Nous ne voulons pas abuser de l'hospitalité du « Nouvelliste » en reprenant à notre tour **les multiples raisons** qui doivent engager le veloceman à voter NON dimanche ! Si les unions cyclistes ont pris position contre la loi, c'est qu'à côté de l'avantage de ne plus recevoir un morceau de carton en acquittant leur impôt ou de savoir à qui incombe la preuve de la faute en cas de collision, elles ont reconnu les nombreux inconvénients que cette loi présente pour tous ceux qui se servent de la bicyclette comme moyen usuel de circulation.

Alors même que ces unions cyclistes formeraient seulement « le 10 % des pédaleurs du pays », ce chiffre mérite mieux que le dédain de l'auteur de l'article, d'autant plus qu'il ne s'agit point uniquement d'associations sportives, mais aussi et surtout d'usagers de la route. L'« Union cycliste ouvrière» de Zurich, par exemple, qui groupe les ouvriers obligés de se rendre au travail à l'aide de leur bécane et qui n'est point suspecte de sympathie irréfléchie à l'égard des opulentes limousines, mène vigoureusement la campagne contre une loi qui causerait un grave préjudice à ses membres.

Entre les soi-disant avantages péniblement cherchés par l'auteur de l'article du « Nouvelliste » et les nombreux ennuis reconnus par les sociétés cyclistes, le vélocipédiste n'hésitera pas : il votera **NON!**

U. C. P. R.

SAFFA

En septembre 1928 aura lieu à Berne une exposition nationale du travail féminin.

Il est prévu, à côté de concerts, de productions, attribués à un comité spécial une division « Musique » pour l'exposition de compositions musicales, littérature de la musique et autres travaux statistiques et graphiques, du passé et de l'époque actuelle, exposition qui montrera le travail de la femme suisse dans le domaine musical.

Aussi toutes les femmes de la Suisse française qui pourraient prendre part à cette exposition, soit en envoyant des œuvres ou travaux ayant trait à la musique, soit en communiquant des idées se rapportant au domaine musical sont priées de s'adresser à Mme C. d'Ovsiannikoff, Fribourg, rue des Epouses 138.

Sont autorisées à exposer : les Suissesses habitant le pays et l'étranger, les personnes d'origine suisse qui sont devenues étrangères par leur mariage, ainsi que les étrangères qui à l'époque de l'exposition auront été domiciliées en Suisse pendant au moins 3 ans.

Il est à désirer qu'une participation générale fasse ressortir d'une manière aussi complète que possible l'activité de la femme suisse dans le domaine musical.

Pour le Groupe S. division « Musique »
Adèle Bloesch-Stocker, Berne

Les pélerins partent

C'est demain mercredi que nos pèlerins partent pour Lourdes, au nombre encore jamais atteint de 500, sous la direction effective de M. le Chanoine Delaloye, Rd Vicaire général.

Les Valaisans ont donc leur train spécial.

Cette année, ils auront la joie de faire bénir, à Lourdes même, une nouvelle et fort belle bannière.

Nous souhaitons à nos pèlerins un heureux voyage et des grâces exceptionnelles de la part de Celle qui, depuis trois quarts de siècle, a ouvert ses mains toutes grandes sur le monde souffrant.

Fêtes franciscaines à la Cathédrale de Sion, les 13, 14 et 15 mai

Saint-François aura son Triduum solennel à la cathédrale et d'excellents orateurs sacrés s'y feront ses interprètes pour nous rappeler ses admirables exemples, son œuvre dans le passé et sa mission providentielle dans le présent. Ainsi le septième centenaire de la mort du sublime « Poverello » sera dignement commémoré chez nous, et c'est justice, car notre pays lui est beaucoup redevable. Le programme détaillé paraîtra dans le prochain numéro du journal. Disons seulement que ces fêtes s'ouvriront le vendredi soir 13 mai à 20 h. et qu'elles sontinueront le samedi soir à la même heure ; le dimanche 15 mai, office pontifical à 10 heures avec bénédiction papale et le soir, à 20 h., clôture du Triduum. Tous les fidèles qui suivront ces exercices et s'approcheront des Sacrements, pourront gagner l'Indulgence plénière concédée par le Souverain Pontife à l'occasion de ces fêtes.

Pour la modestie chrétienne

De la « Semaine catholique » :

Les règles de la modestie chrétienne obligent particulièrement dans la Maison de Dieu. Ne pouvant et ne voulant pas prendre la responsabilité des abus dont trop de personnes se rendent coupables en cette matière. Nous publions la présente ordonnance, qui sera affichée, près de la porte, à l'intérieur de toutes les églises et chapelles du diocèse.

Article premier. — Les personnes qui entrent dans une église, et surtout celles qui viennent y recevoir les sacrements, doivent être vêtues comme il convient à la décence chrétienne (manches suffisamment longues, robes notamment montantes et de longueur convenable).

Art. 2 — Les personnes qui ne veulent pas se conformer à ces règles élémentaires ne seront pas admises à recevoir les sacrements. Si elles se présentent à la Sainte Table, le prêtre passera devant elles, sans leur donner la Communion et sans leur faire, d'ailleurs, aucune observation directe.

Les fidèles regarderont comme un devoir grave l'obéissance à cette ordonnance ; messieurs les ecclésiastiques la feront observer avec tact et discrétion, mais avec fermeté.

Marius Besson,
évêque de Lausanne, Genève et Fribourg

Empoisonnement

Samedi s'est terminé, à St-Maurice, le cours qu'effectuaient diverses unités des troupes de forteresse. Avant de quitter notre ville, très loyalement et très consciencieusement, un infirmier peut-être doublé d'un étudiant en médecine, vint avertir la police locale qu'il avait perdu son porte-monnaie. Ce qui l'inquiétait ce n'était pas l'argent qu'il contenait, mais des pastilles d'oxycianure, poison extrêmement violent destiné à des usages externes. Or, la nuit de samedi à dimanche M. le docteur Hoffmann était appelé d'urgence auprès d'une femme d'un certain âge qui se tordait dans d'atroces douleurs d'entrailles. Le médecin comprit immédiatement qu'il se trouvait en face d'un sérieux cas d'empoisonnement. Un lavage d'estomac et un fort vomitif réussirent à sauver la malade, bien qu'il faille attendre encore quelques jours pour pouvoir se prononcer définitivement.

De l'enquête faite par la police locale, il résulte que la personne en question avait trouvé le portemonnaie de l'infirmier, dépensé l'argent et avalé une des pastilles qu'elle avait prises pour des bonbons. Le médecin a séquestré les autres pastilles.

BUVEZ UN
„LUY" COCKTAIL
Le meilleur des stimulants
DISTILLERIE VALAISANNE S. A., SION

Favorisez de vos achats les Commerçants qui font de la réclame dans nos colonnes.

Apiculture

L'assemblée générale annuelle de la Fédération des Sociétés d'apiculture du Valais aura lieu à St-Gingolph jeudi prochain le 12 mai.

Nous devons ajouter au programme que cette assemblée sera réhaussée par la présence de notre distingué et dévoué rédacteur du Bulletin, M. Schumacher, qui nous donnera une conférence sur l'hivernage des abeilles. Nous ne doutons pas que chacun voudra entendre cet excellent apiculteur.

Une course en bateau, Bouveret-Montreux et retour, prévue au retour, attirera assurément un grand nombre de participants.

H. R.

Vallensis

Aux membre de la société des Etudiants Suisses.

Chers amis,

Le comité de la Walensis vous convoque à Brigue le 12 mai pour assister à l'assemblée générale de la Société et à la bénédiction du drapeau de la Brigensis.

Lo souvenir de la dernière fête de Brigue, si brillamment réussie, l'accueil toujours si cordial de nos amis du haut Valais, la solennité toute empreinte d'émotion de la bénédiction d'un drapeau, le site rempli de charmes de la coquette ville qui nous attend, la personnalité et la compétence du conférencier, le sujet qu'il traitera, sont autant d'attraits qui vous engageront à venir particulièrement nombreux cette année sur les bords de la Saltine.

Nous adressons un chaleureux appel aux membres honoraires et aux amis de la Société, en leur rappelant qu'ils ont, dans la mesure du possible, une obligation morale de maintenir par leur participation le contact nécessaire entre les cadets et les aînés, en leur disant que les quelques heures qu'ils ne voueront pas ce jour là à la chose publique ou à leurs intérêts privés, ne seront certes pas perdus, et en les assurant qu'il rentreront chez eux le coeur content et l'âme rajeunie par l'enthousiasme de notre superbe jeunesse catholique et conservatrice.

Programme

9 h 30 Réception des sections. Cortège en ville
10h Messe à l'Eglise du collège, bénédiction du drapeau de la Brigensis. Allocution de M. le DoyenWirthner
11h Hommage devant l'Eglise du Collège
11h¼ Assemblée générale du Théâtre, Conférence de M. le Juge fédéral J. Piller : « Un homme d'Etat contemporain, Georges Python. »
13h Banquet à l'hôtel Victoria
15h Réunion familière au « Matteni »
17h½ Commers au Buffet de la Gare

GRAND CONSEIL

Lundi 9 mai 1927

Ouverture de la session

Présidence de MM. Morand et J. Schröter

La traditionnelle Messe du St-Esprit continue de voir la presque généralité des députés, qui y assistent avec un recueillement renouvelé.

Revenus dans la salle des séances, nos pères conscrits écoutent une dernière fois leur président, dont le tour est venu de céder son siège à son remplaçant. Avant de quitter la place, M. **Marc Morand** déplore, entre autres, les obstacles absurdes créés au progrès par le référendum obligatoire : les députés devraient éclairer le peuple à ce sujet. Il salue avec joie la clôture de l'ère des déficits et en félicite le gouvernement. Il emporte, en partant, le meilleur souvenir de ses collègues qui, par la courtoisie et la dignité de leur tenue, lui ont facilité la tâche. (Appl.)

Tandis qu'on distribue les bulletins de vote, les secrétaires donnent connaissance des lettres de remerciements signées de MM. Graven, Défayes, de Chastonay, nommés président, vice-président et membre du Tribunal cantonal.

Election du bureau

Par 75 voix, sur 89 votants, M. **Jean Schröter** est élu président du Grand Conseil. 75 voix sur 86 accordent la 1re vice-présidence à M. **Pierre Berman.**

MM. **Cyrille Gard** et **Antoine Salzmann** sont confirmés dans leur fonction de secrétaire, à la quasi-unanimité (79 sur 83). Il en est de même des scrutateurs MM. Gex-Fabry et Cina (72 sur 80).

A peine le nouveau président a-t-il prononcé quelques mots de remerciements bien sentis, que déjà MM. **Léonce Gailland** et **Jos. Roth** occupent la table des rapporteurs. Il s'agit de la **gestion.** De leurs très intéressants exposés, relevons, pour l'instant, les félicitations adressées par la commission au chef du Département des Finances et à son second le chef des Contributions (M. Maurice Grose), dont l'activité a abouti à ce résultat magnifique : clôre l'ère des déficits. Ce redressement de notre situation financière on le doit, pour une très large part, à la réorganisation du département des Finances. La commission conclut par un certain nombre de postulats de nature particulièrement technique.

Après quelques remarques de M. **Dellberg,** rentré en scène, et de judicieuses précisions de M. le conseiller d'Etat **Troillet,** l'entrée en matière est votée à l'unanimité. Afin d'économiser du temps, les gestions financières et administratives seront examinées simultanément.

BIBLIOGRAPHIE

LA PATRIE SUISSE. — Un excellent portrait du compositeur Justin Bischoff, décédé le 16 avril, ouvre le numéro 886 (4 mai) de la « Patrie Suisse ». On y trouve encore les portraits des compositeurs Alfred Bruneau et Gustave Doret, du musicologue allemand Altmann et du Dr Sachs, délégué du Reich à l'exposition internationale de la Musique à Genève ; du grand pianiste Paderewski en Amérique, des romanciers Robert de Traz et Jacques Chenevière, de l'ingénieur Rodolphe de Weck, décédé à Fribourg le 23 avril ; des hommes d'Etat qui présidèrent à la naissance du canton de Vaud : Henri Munod, F.-C. de la Harpe, Auguste Pidou, peints par Marc-Louis Arlaud, et Jules Muret, d'après Bolomey. Une large place y est faite à l'Exposition internationale de la Musique à Genève, à la Ve fête des Camélias à Locarno. Sept belles et intéressantes photos et une notice sont consacrées au remarquable château d'Oron.

L'art y est représenté par « Printemps », un curieux tableau de Paul Robert, par le monument de la Garde pontificale au Vatican ; le paysage, par des vues des rives fleuries du lac des Quatre-Cantons et de Zernez ; le sport et la mode, par de très intéressants clichés. Au total, quarante-deux illustrations commentées par des articles variés, signés de noms connus.

P. A.

SPORT

FOOTBALL

Championnat Suisse
Série A

Grasshoppers a battu Bienne, par un but à zéro.

Autres résultats : Etoile bat Chaux-de-Fonds, 3 à 1 ; Nordstern bat Old-Boys, 1 à 0, et devient champion de Suisse centrale. En premier match de relégation, Aarau a battu Madretsch, 4 à 1.

Série C

Jonction I (Genève) bat Sion I, 3 à 1.

Championnat valaisan

Sierre I bat Viège I, 3 à 0.
Sierre IIa et Brigue II, 3 à 3.
Sion II bat Sierre IIb, 3 à 1.

Monthey III bat St-Maurice, 3 à 2. — Partie et résultat assez bizarres, beau jeu des Montheysans, se heurtant à une incompréhensible « flemme » des Agaunois, qui perdaient encore 3 à 0, 20 minutes avant la fin ; on se rendit compte alors de ce qui se passait, et l'apathie se transforma en une superbe « furia », mais il était trop tard, deux buts furent marqués par Tièche et Vuilloud II, et la guigne s'en mêla pour finir. St-Maurice ne parvint pas à marquer le numéro 3 qui l'aurait sacré champion de groupe.

Comme d'habitude, la galerie fut étourdissante, c'est autour des barrières que se joua, avec la bouche, la plus belle partie, malheureusement un peu trop discourtoise pour les Agaunois.

Tir cantonal fribourgeois

Romont, amis tireurs, va retentir, du 28 mai au 6 juin, de la crépitante fusillade de vos armes à feu. Le sifflement des balles a remplacé, il y a belle lurette, celui des flèches empennées de l'arc et de l'arbalète. Evidemment, de nos jours, il n'y a plus le dramatique frisson du tir à la pomme, genre Guillaume Tell ; l'heureux temps de la couleuvrine et de l'arquebuse frappant au col ou à la queue le rutilant papegai, n'est plus ; la poésie du tir à la fleur ou à la culotte (pour autant qu'il y ait de la poésie dans cette partie essentielle du costume) a disparu. Une technique scientifiquement compliquée et des règlements sévères ont mis la note moderne à nos concours.

Mais, comme autrefois le bourgeois s'armait pour défendre sa cité, tireurs d'aujourd'hui, vous êtes le rempart de la grande Cité: la Patrie. Venez donc en nombre vous entraîner au « noble jeu » et gagner quelque prix fameux qui, dans les jours futurs, vous rappellera le beau temps de Romont.

Et vous, visiteurs curieux, accourez en foule, car on ne vous a point oubliés. Vous verrez revivre dans le gracieux Festspiel du « Tir à la Rose » les liesses passées, évocation idyllique dans le chatoiement des costumes, la frénésie des rondes et des coraules, la grâce des menuets, le fracas des marches guerrières.

« Cives, plaudite manibus ! »

Un coureur sous une automobile

Un tragique accident a marqué, hier, le grand-prix cycliste de la Jonction.

Partis le matin pour effectuer le parcours Petit-Lancy, Chancy, Russin, Satigny, Vernier, Vireloup, Versoix, quai Wilson, les coureurs de la catégorie débutants pédalaient à proximité du village de Satigny quand, vers le cimetière, un peloton se trouva en présence d'une automobile venant en sens inverse et conduite par Me Picot, notaire. A la vue de la voiture, les cyclistes, pour la plupart des jeunes gens point encore très familiarisés avec la course en groupe, se heurtèrent les uns les autres. Il en résulta une « salade ». Une dizaine de cyclistes tombèrent. L'automobiliste, qui roulait à une allure modérée, stoppa aussitôt. Mais il était trop tard. L'un des coureurs, M. Raphaël Lautier, domicilié rue Saint-Joseph, 30, membre du Vélo-Club italien et portant le No 19, avait déjà roulé sous la voiture.

L'automobiliste s'empressa, aidé de plusieurs coureurs, de relever le malheureux, qui avait perdu connaissance. M. Lautier fut conduit d'urgence chez M. le Dr Reymond, qui constata qu'il avait le crâne fracturé et la colonne vertébrale brisée.

En toute hâte, on fit appel à l'ambulance Bratschi, qui transporta le blessé à l'hôpital cantonal.

La gendarmerie de Satigny a ouvert une enquête. Celle-ci a établi qu'aucune faute ne pouvait être reprochée à l'automobiliste, qui circulait à petite allure et qui eut la prudence — hélas ! inutile — de freiner immédiatement.

Cet accident a jeté la consternation dans les milieux cyclistes de Genève, où le jeune Raphaël Lautier était unanimement apprécié.

DERNIER COURRIER

Au-dessus de l'Atlantique

Une rencontre

PARIS, 9. — D'après le « Daily Mail », un message privé reçu à Paris hier soir de Londres dit que l'avion de Nungesser et Coli aurait été aperçu dans la journée par un destroyer britannique, qui aurait hissé le drapeau tricolore pour saluer les aviateurs. Cette nouvelle, précise le journal, n'a pas reçu jusqu'ici confirmation.

Une tempête de neige

SAIT-JEAN-DE-TERRE-NEUVE, 9. — L'observatoire du cap Race annonce qu'à 3 h. 30 du matin, heure de Greenwich, il y a une tempête de neige et que la visibilité est nulle.

On est sans nouvelles de Nungesser et de Coli.

Sans confirmation

LONDRES, 9. — A Londres, on n'a aucune confirmation de la nouvelle selon laquelle la station radiotélégraphique de Mitchelfield, aux Etats-Unis, près de New-York, aurait intercepté un sans-fil déclarant que Nungesser a amerri dans l'Atlantique.

Les cataclysmes américains

Toujours plus d'eau

LONDRES, 9. — Le correspondant du « Times » à New-Yrok fait savoir que la situation est précaire à Bayou et le long de la ligne d'Alexandrie, sur le Red-River, à Donaldsanville, sur le Mississipi. Toutes les rivières au sud de Natchez montent, excepté à la Nouvelle-Orléans, où le niveau de l'eau est descendu de trois centimètres en vingt-quatre heures. La brèche de Poydras continue à être élargie.

Et une tornade

PARIS, 9. — On mande de Memphis (Tennessee) à la « Chicago Tribune » qu'une violente tornade s'est abattue sur le Kansas et a partiellement dévasté quatre villes. Une personne a été tuée et cinquante autres blessées. Les dégâts se chiffrent par plusieurs centaines de milliers de dollars.

Léon Delaloye
Méd.-dentiste Martigny
absent
du 11 au 20 mai

L'Elchina élixir ou comprimés
restaure les forces et rétablit les nerfs.
Il tonifie et vivifie les débiles, les nerveux, les surmenés, ceux qui sont fatigués ou épuisés par la lutte pour la vie, vieillis avant l'âge.
Flacon ou boîte orig., 3.75, double, 6.25 dans les pharm.

Cours des changes

du 9 mai 1927

Communiqué par la
Banque Tissières Fils & Co, Martigny.

Sur les places de	Cours moyen
Paris	20 38
Londres	25 26
New-York, chèque	519 50
Bruxelles (100 Belga)	72 28
Milan	28.25
Madrid-Barcelone	91 90
Amsterdam	208 10
Berlin-Francfort	123.22
Vienne	73 15
Tchéco-Slovaquie	15 40

SUZE le meilleur ami de l'estomac

Loterie de Lavey

Liste des billets gagnants dont les lots n'ont pas été retirés 41, 48, 335, 426, 495, 625, 630, 635, 699, 752, 775, 790, 805, 895, 1330, 1376, 1420 1610, 1625, 1639, 1755, 1770, 1775, 1807, 1814, 1822, 1823, 1880, 1890, 1895, 1928, 1955, 1990, 1991, 2050, 2090, 2102, 2105, 2125, 2135, 2225, 2234, 2245, 2249, 2360, 2361, 2429, 2529.

Les lots sont à la disposition des porteurs de billet jusqu'au 22 mai inclusivement.

D'une façon ou d'une autre

comme complément le plus fin de votre café en grains, avec ou sans caféine. vous ne sauriez vous passer de la Chicorée DV pure. Son goût se marie admirablement au café, dont elle fait ressortir toute la saveur et tout l'arome. - Exiger toujours la Chicorée DV pure.

MISE EN SOUMISSION

à Sembrancher

La Bourgeoisie de Sembrancher met en soumission les travaux pour la montagne de Larzey, soit : un bassin en béton armé ainsi que la réfection du chalet consistant en maçonnerie et toiture.

Les soumissions doivent être déposés chez Emile Puippe, pour le samedi 14, où le cahier des charges peut être consulté.

Sembrancher, le 7 mai 1927.
L'Administration.

CLOSUIT & Cie

BANQUE DE MARTIGNY

MARTIGNY
Maison fondée en 1871

PRÊTS sur cautionnement, hypothèques. dépôt de titres en nantissement, polices d'assurance sur la vie, etc.

DÉPÔTS à 3-5 ans **5** %
à préavis ou bloqués **4-4** 1/2 %
en comptes-courants **3** 1/2 %

Escompte de papier commercial aux meilleures conditions
Envois de fonds en tous pays

Campagnards

Nous envoyons contre remboursement postal

Chemises oxford ou flanelle cotonne	**fr. 3.50**
Pantalons cotonne solide pour hommes	**fr. 6.80**
Pantalons rio extra solide	**fr. 7.50**
Chemise américaine avec col	**fr. 4.50**

Pour revendeurs : Prix spéciaux.

E. GEROUDET & FILS - SION

MALADIES de la FEMME

LE RETOUR D'AGE

Exiger ce portrait

Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du **RETOUR d'AGE**. Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une suffocation qui étreint la gorge, des bouffées de chaleur qui montent au visage pour faire place à une sueur froide sur tout le corps. Le ventre devient douloureux, les règles se renouvellent irrégulières ou trop abondantes, et bientôt la femme la plus robuste se trouve affaiblie et exposée aux pires dangers. C'est alors qu'il faut, sans plus tarder, faire une cure avec la

JOUVENCE DE L'ABBE SOURY

Nous ne cesserons de répéter que toute femme qui atteint l'âge de quarante ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit, à des intervalles réguliers, faire usage de la **JOUVENCE de l'Abbé SOURY** si elle **veut éviter** l'afflux subit du sang au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'anévrisme, etc. **Ou'elle n'oublie pas** que le sang qui n'a plus son cours habituel se portera de préférence aux parties les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles : Tumeurs, Métrite, Fibrome, Ma d'Estomac, d'Intestins, des Nerfs, etc.

La **JOUVENCE de l'Abbé SOURY** préparé à la **Pharmacie Mag. Dumontier, à Rouen (France), se trouve dans toutes les pharmacies, le flacon fr. 3.50.**

Dépôt général pour la Suisse : **André Junod, pharmacien, 21, Quai des Bergues, à Genève.**

Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'Abbé SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et la signature Mag. DUMONTIER en rouge.

AUTO à VENDRE

Superbe voiture **BUICK** Torpédo 5 places. Modèle récent, 16 HP., 6 cylindres, soupapes en tête, 6 freins offrant toute sécurité. Excellente grimpeuse, en parfait état. Porte-bagages. Magnifique peinture Duco. Condidions avantageuses. Hôtel Alpina, Montana.

Henri MORET, Martigny

Avenue de la Gare

fabrique et vend les meilleures montres

depuis **25 fr.** en argent, **50 fr.** en or.

Je tiens ce que je promets

Des millions de personnes ne voudraient plus se passer de moi. Sain pour enfants et adultes, j'ai fait mes preuves depuis 35 ans et je suis indispensable à tous ménages. Café de malt Kathreiner Kneipp.

Du café que vous boirez, dépendra votre santé !

J'expédie bon vieux
FROMAGE MAIGRE
colis 5 kg. par kg. fr. 1.40,
colis 10 kg. par kg. fr. 1 30,
colis 15 kg. par kg fr. 1.20
(non détérioré)
Jos. Wolf, fromages, Coire
Téléphone 6.36

CARTES ILLUSTREES

en gros

Echantillons et prix s. demande. — Edition

„Mon beau Valais"

Jules-M. DORSAZ, Martigny

Fromage

Petit fromage de montagne tout gras, bien mûr 5-8 kg à fr. 2.60
Petit fromage salé 1/4 gras, bien mûr 5-8 kg. à fr. 1.50
Expédition soignée
J. Schelbert Cahenzli, fromage, Kaltbrunn (St-Gall)

FROMAGE
gras, très beau à Fr 2.80, mi gras à fr 1 90, maigre vieux fr. 1.45 le kg A. Haller, Bex

A louer près de Lavey

appartement

de 4 chambres et dépendances. S'adresser à Camille Gex, Cries.

Quelque mille

échalas

à vendre chez Antille Benoit de Pancrace, Chalais.

Serruriers - maréchaux

à vendre d'occasion et à bas prix machine à scier en bon état; rouleuse à tôle, 25 fr. chez H Fontannaz, à Bex.

A vendre

collier de cheval

en bon état. S'adr. Camille Coutaz, cantonnier, St-Maurice.

A vendre un

PORC

de 8 tours et demi.
S'adresser à Aimé Louis Rappaz, St-Maurice.

A vendre

beaux porcelets

mâles, bons pour la montagne. Chez Pochon « La Valaisanne », Lavey.

Vente de mobilier à bas prix

Plusieurs bois de lit, sommiers, lits fer, tables, bois dur et sapin, fauteuils, canapés et autres meubles le **tout pour 500 fr. à débarasser en bloc cause démolition.**

A la même adresse : Chambres à coucher Ls XV et modernes à grand lit et 2 lits, salles à manger, plusieurs jolis lits, canapés, fauteuils, **magnifique salon Ls XV sculpté,** lavabos, bureaux-secrétaires, armoires noyer, **1 piano,** dressoirs, tables à rallonges, chaises, tapis, tables, chambres blanches.

S'adress. chez **N. Albini,** 1, Avenue des Alpes, **Montreux.**

Jeune fille

sérieuse 17 à 20 ans est demandée comme bonne d'enfants et aider dans le ménage. Faire offres immédiatement à Martigny, case postale No 4. Il y a une cuisinière

On cherche pour entrée de suite une

sommelière
femme de chambre
et une
fille de cuisine

Offres à case postale, Martigny, No 20818.

On cherche pour de suite une forte

fille de cuisine

pouvant aussi faire le café. Fr. 90.— par mois. 1 **fille de cuisine**, fr. 80.— par mois, évent. place à l'année. Offre sous P 2236 S. Publicitas, Sion.

On demande comme bonne d'enfants une

jeune fille

de 20 à 35 ans, expérimentée sachant coudre, munie d'excellentes références.

S'adresser à Mme Henry de Boccard, 23, Avenue de Gambach, Fribourg

On demande

jeune fille

libérée de l'école, comme volontaire. Place facile.

Ecrire à Case postale 6859, Morgins.

Banque Tissières fils & Cie

Martigny

Nous payons actuellement :

Dépôts à terme 3 à 5 ans	**5** %
Caisse d'Epargne (autorisée par l'Etat et garantie par dépôt de titres suisses)	**4 1/4** %
Comptes-courants à vue	**3 1/2** %
Comptes-courants	**3 3/4 - 4 3/4** %

(BLOQUÉS ou à PRÉAVIS, selon durée et montants.)

CHANGES
et toutes Opérations de Banque

Déposez vos fonds et faites vos affaires dans les banques valaisannes

AVIS

La taxe du bétail bovin aura lieu jeudi, vendredi et samedi, soit les 12, 13 et 14 courant. Les intéressés sont priés de laisser les carnets à la disposition des taxateurs.

Le Comité.

Santé Croissance, Ponte
sont assurés à toutes les poules
par l'Aliment concentré **„FIBRINA"**
Fraîcheur et Pureté garanties

Fabrique de l'Aliment de basse-cour „FIBRINA"
A. Margot, Vevey

Kg.	100	50	25	10	toile en plus
Fr.	**42.-**	**21.50**	**11.-**	**5.-**	

EN VENTE :

Martigny	:	Ed. Arlettaz, négt.
St-Maurice	:	R. Heyraud, négt.
Sion	:	Et. Exquis, négt.
Saxon	:	Coopérative agricole et ouvrière.
Sierre	:	O. Golder, négt.
Monthey	:	M. Clavien, négt. O. Donnet, fers

Favorisez le commerce local

La Boucherie-Charcuterie

L. ES-BORRAT, Monthey

expédie contre remboursement, franco de port :

Bouilli	le kg.	2.—
Roti	le kg.	2.80
Graisse de bœuf	le kg.	1.50
Saucissons pur porc	le kg.	4.80
Saucisse porc extra	le kg.	3.50
Saucisse ménage extra	le kg.	2.50
Lard fumé du pays	le kg.	4.40
Cervelas par douz.		3.—
Gerdarmes, par douz.		3.—

ainsi que tous autres assortiments en viandes salées, séchées, jambon, jambon à l'os, jambon roulé, aux prix les plus avantageux.

les planchers de sapin brillent comme les parquets !

Grâce au Mordant „**Buffle**" encaustique et colorant pour planchers de sapin, ceux-ci deviennent aussi beaux que des parquets, Le bois prend une couleur et un brillant magnifiques. Exiger le véritable Mordant „Buffle" en boites de 1/2 et 1 kg. portant la marque „Le Buffle". — En vente dans les Drogueries, Epiceries et Quincailleries qui se le procureront à la Droguerie Puippe à Sierre, concessionnaire pour le Valais.

CÉPHALINE
Petitat. pharm. Yverdon
SANS EFFET NUISIBLE
Toutes pharmacies
1.75 la boite

GRIPPE
Maux de tête
Névralgies
Douleurs

Graines fourragères

contrôlées

Trèfle - Luzerne - Esparcette
Ray-gras - Dactyle - Fenasse - Betteraves
et graines pour mélanges
Vente au comptant

Magasin LUGON - LUGON, Martigny

IMPRIMERIE RHODANIQUE
Timbres caoutchouc en tous genres

L'Oracle de la Science

De nos jours même on n'a jamais rien inventé de meilleur pour la lessive que le Savon pur. Tous les autres produits à lessive restent des succédanés de qualité inférieure. Employez donc les Savons Steinfels, blancs et jaunes. Dans tout le monde ils sont sans rivaux! Considérez leur poids et l'agrément de leur forme.

S 4 FORME PRATIQUE

Savon Steinfels

La

Salsepareille Model

salutaire et de goût délicieux

purifie le sang

Véritable seulement en bouteilles de 5 et 9 fr., dans les pharmacies.
Franco par la
Pharmacie Centrale, Madlener-Gavin, 9, rue du Mont-Blanc, Genève.

La bonne chaussure à bon marché

Souliers de tvavail, bien ferrés, double semelle.	40/47	**14.80**
Soul. milit., peau cirée, sans couture haute tige	40/47	**17.80**
Souliers militaires, ordonnance, quart, empeigne bon ferrage	40/47	**21.80**
Souliers milit. pr garçons, sans cout., bien ferrée	36/39	**14.90**
Bottines Derby Box, talon mi-haut, pour dames	36/42	**15.50**
Bottines Derby, peau cirée, pour dames	36/42	**13.50**
Bottines Derby Box noir, pr messieurs, p dimanche	40/48	**15.50**
Bottines pour fillettes et garçonnets, peau cirée	27/29	**7.90**
bonne qualité, sans clous	30/35	**8.90**

Expéditions franco à partir de fr. 10.—
Demandez notre catalogue illustré gratis

Echange libre

Expédition de chaussures J. KURTH, Genève

Institutrice

aurait l'occasion de passer 2 mois à la montagne auprès d'une famille avec enfants, contre leçons de Français.

S'adresser au Nouvelliste sous A. S.

On demande dans ménage soigné de trois personnes

jeune fille

sérieuse pour aider la maîtresse de maison. Bon gage.

S'adresser à Henri Cottier, Soleure.

Demandez les excellents vins rouges et blancs de la maison

Jules Darbellay

à Martigny-Bourg

Spécialité de Bourgogne Beaujolais, Mâcon, St-Emilion, Barbera, etc. Importation directe des pays d'origine. Livraisons soignées.

BOUCHERIE ROUPH

Rue de Carouge 36 bis GENÈVE
Téléphone Stand 2059

Expédie par retour du courrier

Bœuf à rotir de 2.50 à 2 60 le kg. Bouilli depuis 2 — Graisse de rognons, 1.50 le kg. Prix spéciaux pour hôtels et restaurants

Gare du Flon, Lausanne

Maupas 2 LAUSANNE

Stores en bois
Reparations

BANQUE de BRIGUE

BRIGUE

Capital-Actions fr. **1.000.000**
Réserve fr. 183.095.—

Compte de chèques post. : IIc 253, Bureau de Sion

La Banque se charge de toutes opérations de Banque et de Change aux meilleures conditions :

PRÊTS SUR BILLETS
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
OUVERTURES DE CRÉDITS
en comptes-courants garantis par hypothèques, nantissements de valeurs ou cautionnements
ACHAT ET VENTE DE TITRES

Taux actuels des dépôts :

En comptes-courants de	3 à 3 1/2 %
En comptes de dépôts suivant durée de	3 1/2 à 5 %
Sur carnets d'épargne, avec autorisation de l'Etat et garantie spéciale	4 1/4 %
Contre obligations à	5 %

Location de Cassettes dans la chambre forte

Taxis

confortables de jour et de nuit
Téléph. 66
Garage Goëgel, St-Maurice